

Souss-Massa : Trop de grèves dans les exploitations agricoles!

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 09-04-2008 02:04:10

- Plus de 60% du potentiel agricole touchés

Les conflits sociaux au sein des entreprises agricoles du Souss persistent. Depuis deux ans, le secteur est marqué par des grèves à répétitions. Selon un professionnel, certains exploitants ont dû plier bagages et 60 à 70% du potentiel agricole de la région touchés par ces mouvements sociaux. "Même les groupes les plus structurés n'y échappent pas", précise Driss Soufiani, DRH de Soprofel. Face à cette situation, le patronat a multiplié ces derniers mois les réunions pour trouver des solutions à cette problématique qui nuit sérieusement à l'origine Maroc. Ainsi, les professionnels et les représentants des associations doivent se réunir, aujourd'hui, à Agadir. L'objectif est de valider les mesures retenues par une commission de professionnels pour endiguer le phénomène. En clair, les opérateurs veulent trouver un terrain d'entente avec les syndicats et les grévistes.

De l'avis des opérateurs, "la législation actuelle n'apporte pas de précisions quant au caractère saisonnier de l'activité". Cette particularité, poursuivent les intervenants, doit également être prise en compte au niveau des déclarations CNSS. La profession prône aussi une simplification de la procédure ainsi que la mise en place d'allocations familiales en faveur des ouvriers.

«Ce que veulent avant tout les syndicats, c'est une situation administrative régulière pour les employés du secteur», indique Abdallah Rahmoun, secrétaire général de la CDT à Agadir. Au menu des revendications, la déclaration de tous les employés à la CNSS et une amélioration des conditions de travail, notamment sur le plan sanitaire. Et la liste des doléances ne s'arrête pas là. Les exploitations agricoles structurées contestent ces accusations. Elles affirment, documents à l'appui, remplir tous les exigences des salariés et respecter la réglementation de travail. Mais cela n'empêche pas les conflits sociaux. Parfois la grève se poursuit même après conciliation entre les parties. «Les syndicats ne contrôlent pas vraiment leurs troupes», accusent-elles.

De l'avis d'un professionnel, l'agriculture connaîtra, dès 2009, les élections des délégués du personnel puisque le secteur est soumis aux dispositions du code du travail. "Peut-être sommes-nous en présence d'une guerre de leadership entre syndicats dans le secteur", lance l'opérateur de la place.

Conventions collectives

Le plan d'action des professionnels de l'agriculture vise l'instauration d'une convention collective entre les établissements du secteur. A noter que ces procédures pour organiser la profession et l'unifier peuvent être conclues pour une durée plus ou moins déterminée et n'excédant pas trois ans (articles 104 à 134 du code du travail). Dans le tissu économique marocain, ces procédures sont toutefois peu connues. Depuis l'indépendance du Royaume, seules quarante conventions collectives, tous secteurs confondus, ont été signées.

L'économiste